



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 13 juillet 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Pascal TERWAGNE, Directeur général f.f.

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

13. Objet : *Troisième Âge – Ville Amie Des Aînés*

Le Conseil,

En séance publique,

Considérant la démarche « Ville Amie Des Aînés » dite « VADA » dans laquelle la Ville d'Andenne est inscrite depuis 2016 ;

Vu le partenariat entre la Ville d'Andenne et la Province de Namur (Fiche 46 : « Construire une Ville Amie Des Aînés ») dont la troisième phase s'est clôturée en 2019 ;

Vu le rapport établi par la Province de Namur suite aux ateliers de plan d'action « Ville Amie Des Aînés » qui se sont tenus à Andenne de 2018 à 2019 ;

PAR CES MOTIFS,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

SUR PROPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

Article 1^{er} :

D'approuver la plan d'action « Ville Amie Des Aînés » qui est le résultat des réflexions du comité de pilotage local mis en place dans le cadre de la troisième phase de partenariat avec la Province de Namur (Fiche 46 : « Construire une Ville Amie Des Aînés »).

Article 2 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'attention :

- de Madame Sandrine CRUSPIN, Président CPAS ;
- de Madame Yasémin TUZKAN, Attachée ;
- de Madame Corinne Wyard, Cheffe des projets de Cohésion sociale.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL f.f.,

LE PRESIDENT,

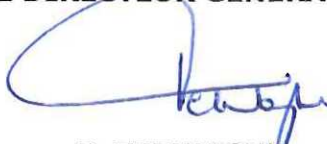
P. TERWAGNE

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL f.f.,

LE BOURGMESTRE,


P. TERWAGNE


C. EERDEKENS